

Les «Cités des Métiers et des Compétences» au coeur du dispositif

Le secteur de la formation professionnelle vient de se doter d'une nouvelle Feuille de route prometteuse de nature à lui permettre de continuer à jouer pleinement son rôle en tant que levier essentiel pour le développement social et une meilleure insertion économique des jeunes, ainsi que pour promouvoir la compétitivité des entreprises.

La Réforme de la formation professionnelle est enfin actée. Présidant, jeudi à Rabat, une séance consacrée à la présentation de la Feuille de route relative au développement de la formation professionnelle et du projet de création des «Cités des Métiers et des Compétences», S.M. le Roi Mohammed VI a montré une nouvelle fois l'attention particulière dont il ne cesse d'entourer ce secteur.

Visant à valoriser les acquis du secteur de la formation professionnelle, à mettre à niveau l'offre du secteur et à restructurer les filières en fonction de leur pertinence sur le marché de l'emploi, cette Feuille de route prévoit la création d'une nouvelle génération de Centres de formation et la modernisation des méthodes pédagogiques, outre l'amélioration de l'employabilité des jeunes à travers des formations qualifiantes de courtes durées.

Dans ce cadre, les «Cités des Métiers et des Compétences», appelées à devenir des structures multisectorielles et multifonctionnelles dans chaque région du Royaume, constituent la pierre angulaire de cette Feuille de route qui préconise des méthodes pédagogiques privilégiant la maîtrise des langues, l'approche par compétences et accordant la priorité à l'implication des professionnels, notamment en favorisant la formation en milieu professionnel à travers l'alternance et l'apprentissage.

L'adoption d'une feuille de route pour ce secteur était devenue une question primordiale après le constat fait par le Souverain, lors de Son discours à la Nation à l'occasion du 65^e anniversaire de la révolution du Roi et du Peuple le 20 août 2018, de la nécessité de revoir en profondeur les spécialités de la formation professionnelle pour qu'elles répondent aux besoins des entreprises et du secteur public.

La question de la formation professionnelle était également présente dans le Discours Royal à l'occasion



Les «Cités des Métiers et des Compétences», appelées à devenir des structures multisectorielles et multifonctionnelles dans chaque région du Royaume, constituent la pierre angulaire de cette Feuille de route.

de l'ouverture de la première session de la troisième année législative de la dixième législature. «La formation professionnelle constitue un levier essentiel, à la condition, toutefois, qu'elle fasse l'objet de toute l'attention requise, et qu'un contenu et un statut nouveaux lui soient accordés en tant que filière prometteuse», avait souligné le Souverain, précisant qu'«il convient de tendre de nouvelles passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement général en veillant à les articuler dans le cadre d'un système harmonisé et cohérent, où formations théoriques et stages pratiques en entreprise se complètent et s'équilibrent».

La volonté de S.M. le Roi d'assurer plein succès à ce chantier d'envergure s'est également traduite par la séance de travail présidée en octobre dernier par le Souverain et au cours de laquelle l'accent a été mis sur la mise à niveau de l'offre de formation professionnelle, la diversification et valorisation des métiers et la modernisation des méthodes pédagogiques.

Dans le cadre du suivi de la question de la qualification et de la modernisation du secteur de la formation

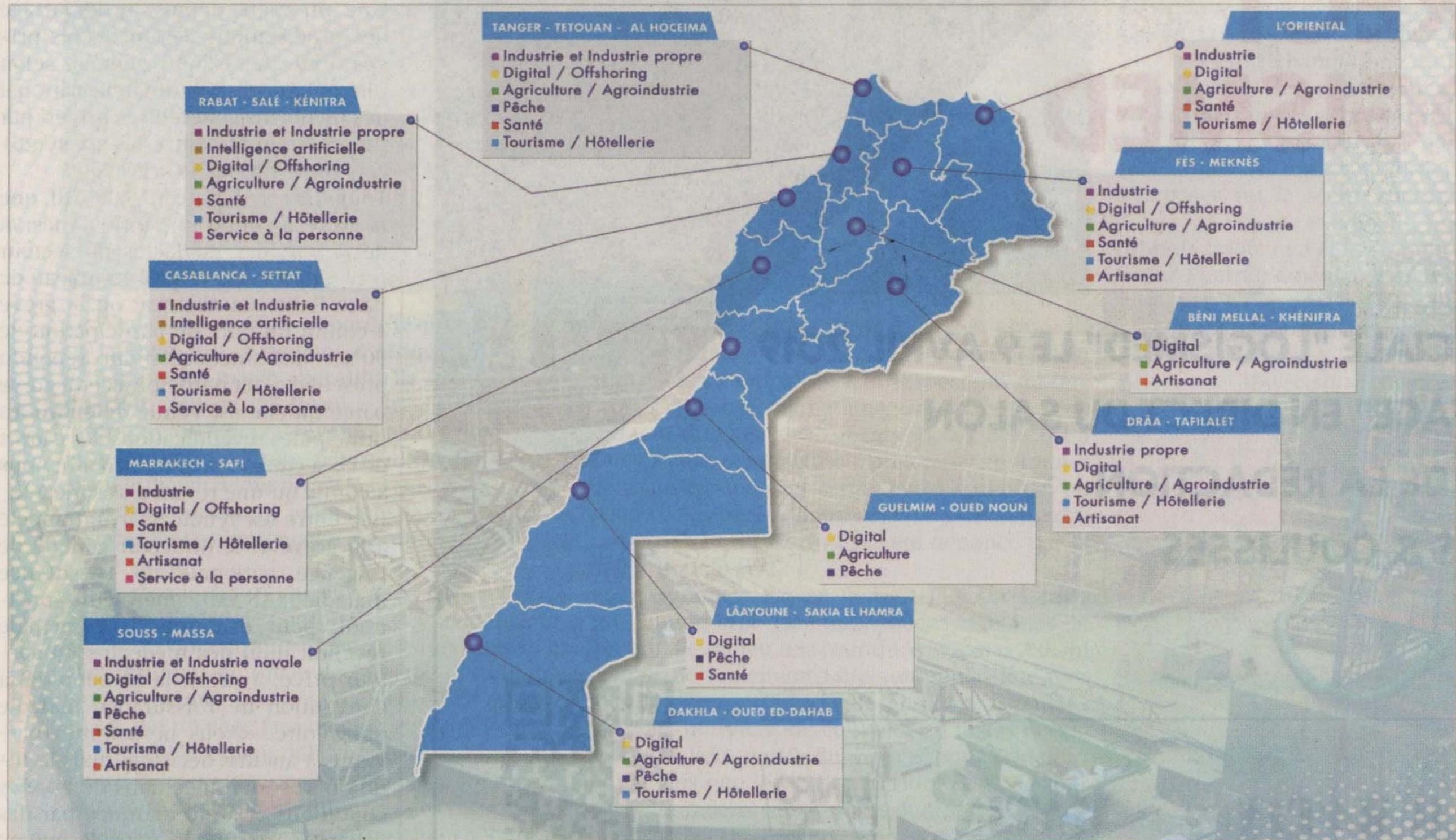
professionnelle, S.M. le Roi avait présidé le 29 novembre 2018 une autre séance au cours de laquelle le Souverain s'était notamment interrogé sur l'avancement de l'exécution du plan d'accélération industrielle de la région Souss-Massa, dont le lancement a été présidé par S.M. le Roi le 28 janvier 2018 à Agadir et qui constitue le prélude pour la mise en œuvre régionale de la stratégie industrielle nationale.

Le 28 février dernier, S.M. le Roi avait présidé une troisième séance de travail au cours de laquelle le Souverain avait appelé à adopter une démarche réaliste qui série de manière rigoureuse les priorités en fonction des besoins de l'économie nationale et du marché du travail, des attentes sociales et des aspirations des Marocains.

L'élaboration d'une Feuille de route relative au développement de la formation professionnelle et du projet de création des «Cités des Métiers et des Compétences» après cette série de réunions présidées par le Souverain constitue le prélude à la réussite d'un grand chantier qui permettra de gagner le pari du développement économique et social et de valoriser le capital humain. ■

CITÉS DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES

Quelles spécialités pour quelle région



Toutes les régions du Maroc se doteront de centres de nouvelle génération dans le domaine de la formation professionnelle. S'inscrivant dans le cadre de la mise en place des «Cités des Métiers et des Compétences», prévues par la nouvelle Feuille de route relative au développement de la formation professionnelle, ces centres seront déployés en fonction des «spécificités et des potentialités de chaque région».

(Source : MEX)